



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 121374

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur le souhait du CNPA (conseil national des professions de l'automobile) d'associer la branche VI aux réflexions relatives au 44 tonnes. La nouvelle réglementation permettra aux concessionnaires en véhicules industriels, dans 3 ou 4 ans, de livrer à leurs clients des camions de 44 tonnes, à condition qu'ils soient équipés de 6 essieux. Cette réglementation aura plusieurs incidences : sur les infrastructures, incidences économiques et techniques. Il lui demande donc si ce souhait d'être associé aux réflexions sur ce sujet, en lien avec les constructeurs, carrossiers constructeurs et fédérations du transport routier, peut être envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121374

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11507

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)